

Qu'il y revienne pour faire justice à son esprit. Je ne parlais pas de nous engager à aller défendre la Turquie, ou la Grèce ou telle autre puissance. Je disais que nous avions certaines obligations d'après le traité. Je ne sais plus ce qu'elles étaient, mais je suis sûr de ne pas me tromper. J'ai peine à imaginer que nous signerions un traité qui n'aurait nulle signification pour nous. J'ai peine à croire que l'honorable sénateur ferait partie d'une administration qui nous demanderait de ratifier un traité de ce genre. Mais le gouvernement dont il est membre recommanda ce traité au Parlement; c'est donc qu'il s'agissait de nos intérêts. Nous étions intéressés à l'accomplissement de ses obligations. Il arriva ensuite qu'au jugement du gouvernement britannique—qui devait avoir raison, même si je ne puis le prouver si longtemps après—la Turquie ait violé le traité.

L'honorable M. DANDURAND: Était-ce la Turquie ou la Grèce?

Le très honorable M. MEIGHEN: Je ne saurais assurer si c'était l'une ou l'autre, mais au jugement du gouvernement, qui devait avoir raison, car nous savons quelle attention accompagne la discussion de ces affaires—en tout cas, à son jugement...

L'honorable M. DANDURAND: Pourquoi en douter?

Le très honorable M. MEIGHEN: Douter de quoi?

L'honorable M. DANDURAND: Que la difficulté ou le conflit s'élevait entre la Grèce et Turquie, et que la Grande-Bretagne ne réclama jamais le droit d'intervenir.

Le très honorable M. MEIGHEN: La Grèce avait indubitablement été de nos alliés et avait signé le même traité qui fut exécuté, mutuellement. Je disais seulement qu'au jugement du gouvernement britannique, le traité avait été violé par la Turquie, et qu'un message nous demanda si nous étions intéressés au point de désirer participer au maintien des termes du traité. D'après moi, il fallait donner une réponse indiquant au moins l'intérêt mutuel....

L'honorable M. DANDURAND: Il n'y en avait pas.

Le très honorable M. MEIGHEN: Très bien. C'est une question de fait.

L'honorable M. DANDURAND: Le message avait été envoyé par Lloyd George et Winston Churchill sans que le ministre des Affaires étrangères le sût.

Le très honorable M. MEIGHEN: Nous en sommes là dans les affaires domestiques du gouvernement britannique. Mais il n'est pas exact que le message ait été envoyé sans l'autorité

du gouvernement. La correspondance publiée par Winston Churchill, et que j'ai lue, le montre positivement. Il fut envoyé par le gouvernement, à tort ou à raison. Il ne s'agissait nullement de donner un ordre au Canada; mais d'une simple question au sujet de notre attitude relativement à un traité auquel on nous supposait intéressés vu que nous l'avions signé.

Or, je maintiens qu'au sujet d'un traité de cette nature, que nous avons exécuté à titre de nation autonome de l'empire, il incombe au Canada de donner la réponse que j'ai indiquée. Mais si l'honorable collègue a peur de ces mots, s'ils représentent à ses yeux un impérialisme qu'il ne peut envisager, je lui dirai qui les a fait venir à mon esprit, par qui je les entendis proférer la première fois, qui s'en servit avec ma pleine approbation. C'est sir Wilfrid Laurier. Sir Wilfrid Laurier se servit de ces mots dans un sens beaucoup plus étendu que moi lorsque je les employai relativement à l'appui à accorder au gouvernement britannique. Que l'honorable collègue se reporte au discours prononcé par sir Wilfrid à la Chambre des communes et consigné au hansard. L'honorable sénateur verra que ces mots comportaient un sens beaucoup plus vaste que je ne leur accordai, mais il ne les a pas cités en condamnation de sir Wilfrid Laurier, que je sache.

L'honorable sénateur passe ensuite à un discours que je fis à Hamilton quelque trois ans plus tard. J'ai déjà cherché à expliquer à notre peuple les raisons qui me faisaient agir alors, et ce que j'avais à l'esprit. L'honorable sénateur a lu mes paroles correctement et il en a lu suffisamment. Il n'en faut pas plus. Il n'a rien supprimé. Ce que j'avais à l'esprit, c'était l'accomplissement d'un acte de nature à empêcher le désaccord dans le pays si l'heure fatale devait revenir.

L'honorable M. DANDURAND: Oh, je suis d'accord avec l'honorable sénateur.

Le très honorable M. MEIGHEN: Très bien. Mais qu'y a-t-il donc de contradictoire entre ma première attitude et la dernière? Si nous devons envisager un conflit dans l'avenir, il est de la première importance que le Canada ne souffre pas de querelles intestines; que nous recherchions l'unité la plus complète dès le début. Voilà un but qui vaut de grands sacrifices aujourd'hui comme alors. Il en aurait mérité même au cours du dernier conflit. Nous reconnaissons aujourd'hui que pendant trois ans de la dernière guerre nous avons rempli notre rôle sans l'autorité expresse du peuple canadien. Nous avons agi de cette manière jusqu'en 1917, époque où cette autorité nous fut conférée. Si nous nous en étions assuré dès le début, nous aurions bénéficié d'une unité plus parfaite. (*Approbatons.*) Il me semble